

Le prix : une demi-journée de karting est au programme. Et nous devons nous souvenir de la nuit supplémentaire de l'an dernier...
du dimanche 4 au vendredi 9 mars 2012

HIVERNALE TRADITIONNELLE : 1 600 €

Dimanche 4 mars 2012 :

Accueil des participants à Marseille et embarquement pour la Corse

Lundi 5 mars 2012 :

Circuit dans le Centre - soirée et nuit à l'Ile-Rousse

Mardi 6 mars 2012 :

L'Ile-Rousse - Porto - Les Calenches de Piana - soirée et nuit à Ste Marie Sicché - épreuve de nuit

Mercredi 7 mars 2012 :

Ste Marie Sicché - Figari karting - Ste Marie Sicché

Jeudi 8 mars 2012 :

Ste Marie Sicché - Cinarca - Bastia et départ

Vendredi 9 mars 2012 :

Arrivée à MARSEILLE vers 7 H

-:-:-:-:-:-:-

Nous pouvons inverser les activités des journées en fonction des rotations maritimes.

-:-:-:-:-:-:-

Cette année, aucune certitude sur le maintien de la Ronde de la Giraglia

Il faudra contacter directement l'ASA Terre de Corse car, à l'instant où nous réalisons cette plaquette, rien n'est arrêté pour la Ronde de la Giraglia. Dès qu'une décision sera prise, nous vous informerons.

GIALLOLACCI Félix - Le Santa Maria - 20190 Ste MARIE SICCHE

T : 04 95 25 72 65 (le matin) - Fax : 04 95 25 71 34

AGOSTINETTI Marie France - T : 06 08 67 35 77

mariefrance.agostinetti@orange.fr - jeanjosephprunetti@yahoo.fr

Les Anciennes de la Vallée du TARAVO

organisent l'

HIVERNALE CORSE 2012



du dimanche 4 au vendredi 9 mars 2012

Nous consulter pour tout renseignement complémentaire

REGLEMENT

I - TITRE : Les Anciennes de la Vallée du TARAVO organisent l'HIVERNALE CORSE.

II - VEHICULES ADMIS : Sont admis les véhicules sans modification de l'état d'origine, de vocation sportive. Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.

Le nombre des concurrents est impérativement fixé à 20 équipages.

Nous attirons l'attention des concurrents sur la nécessité absolue d'être en possession d'un véhicule en parfait état. Nos routes particulièrement sinueuses et l'importance des déclivités viennent à bout des mécaniques douteuses.

III - ENGAGEMENTS : Les demandes d'engagement sont reçues dès la parution du présent règlement et jusqu'au 1 janvier 2012, accompagnées d'un chèque de **500 Euros** établi à l'ordre des Anciennes de la Vallée du TARAVO.

Les demandes d'engagement seront soumises le 05/01/2012 à notre comité de sélection qui établira la liste des engagés. Les concurrents seront personnellement avisés par courrier du résultat de la sélection dès le 15 janvier 2012.

Le solde, soit **1 100 Euros**, sera encaissé à l'embarquement (en espèces si vous le désirez). Pour les concurrents étrangers ou pour les concurrents désirant régler la totalité en espèces, il y a la possibilité d'échanger le chèque contre des espèces au moment du départ, à l'embarquement. Merci de le préciser lors de la demande d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter toutes les modifications que les circonstances rendraient nécessaires, sans justification.

Les droits d'engagement comprennent la prise en charge des concurrents, voyage compris en cabine double, de MARSEILLE à MARSEILLE, sans garantie de cabine extérieure. Les repas à bord sont à la charge des participants.

Nous naviguons avec la CMN (Compagnie Méridionale de Navigation). Départ du bateau à 18 heures 30.

IV - ASSURANCES : Conformément aux prescriptions des décrets des 20/10/1958 et 18/10/1965 et des arrêtés des 1/12/1959 et 2/07/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de l'épreuve les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou à des concurrents. Cette police garantit leur responsabilité vis à vis des personnes chargées du service d'ordre ou

participant à l'organisation et au contrôle des épreuves. Elle ne garantit pas les dommages causés aux véhicules qui restent toujours sous la responsabilité de leur propriétaire. Le concurrent prend part à la manifestation sous sa seule responsabilité. Il reconnaît que, même si les parkings et les parcs fermés sont surveillés, sa responsabilité est entière en cas de vol ou de dégradation quelconque. Il autorise l'organisation à charger son véhicule sur une remorque ou un véhicule adapté à cet usage. Pour cela, il renonce à toute poursuite vis à vis de l'organisation en cas d'accident une fois le véhicule chargé.

Merci de vérifier auprès de votre société d'assurances que votre contrat comporte la clause « Rapatriement ».

V - HEBERGEMENT ET GARDIENNAGE DES VEHICULES :

L'hôtel sera de même catégorie pour tous les participants.

Les voitures des concurrents ne terminant pas l'épreuve seront mises dans des garages fermés jusqu'au moment de l'embarquement.

Nous ne pouvons plus assurer le gardiennage des véhicules tracteurs et des remorques sur le port de Marseille - nous prévenir longtemps à l'avance afin que nous trouvions un gardiennage si nécessaire.

VI - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION - CLASSEMENT

Il s'agit d'une concentration à connotation sportive mais amicale.

Un classement sera établi pendant la durée du rallye. Le conducteur de chaque véhicule reçoit des notes de bord détaillées. Les participants doivent se conformer aux indications du programme et suivre l'itinéraire détaillé remis avant le départ. Les participants s'engagent à observer les règles de prudence et de courtoisie qui sont de tradition aux A. V. T. et à respecter les prescriptions du Code de la Route.

VII - RECLAMATIONS : Cette manifestation se déroule sous le signe de l'amitié. Chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement du fait de son inscription. Donc, les réclamations...

VIII - ANNULATIONS

Les concurrents pourront annuler leur candidature dans les conditions suivantes :

- * remboursement intégral pour les annulations reçues avant le 1er février 2012
- * au-delà de cette date, RETENUE de 500 Euros car les titres de transport auront été établis et payés par l'organisation.

IX - EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Un extincteur	une carte MICHELIN N° 90
Un triangle de signalisation	des chaînes ou pneus/clous
Au moins une roue de secours	une lampe de poche